



Code France Compétences RS5476 Date d'enregistrement 17 juin 2021 Niveau de qualification sans
Certificateur Ministère chargé de la solidarité

À noter Réunion d'information collective au Ce.F et en visioconférence, ouverte à tous :

- le mardi 04 juin 2024, de 14 heures à 15 heures
- le jeudi 05 septembre 2024 de 11 heures à 12 heures

Définition du métier

L'intervenant en autisme est un professionnel éducatif, soignant ou paramédical qui participe à l'accompagnement et la prise en soin en structure ou à domicile d'enfants ou adultes atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Publics concernés

Formation au Certificat National d'Intervention en Autisme de 1^{er} degré (CNIA 1)

- les personnes exerçant la profession d'assistant de service social, d'assistant maternel, d'assistant familial, d'accueillant familial, d'éducateur, d'aide familial, de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de délégué aux prestations familiales ;
- les personnes titulaires d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 : aide médico-psychologique, accompagnant éducatif et social, aide-soignant, moniteur éducateur, moniteur d'atelier, technicien de l'intervention sociale et familiale.

Formation au Certificat National d'Intervention en Autisme de 2nd degré (CNIA 2)

Les personnes titulaires d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 5 (bac + 2) à 8 (doctorat).

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite.

Modalités d'inscription

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. **Pour la session 2024, la période de pré-inscription est ouverte jusqu'au vendredi 04 octobre 2024.** Dans les cinq jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Le délai entre l'inscription confirmée et le début de la formation est dépendant de la date de pré-inscription en ligne et de la transmission par le candidat de l'ensemble des pièces demandées. Il est généralement de 1 à 2 mois.

Prérequis

Pour les professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire : pas de prérequis.

Pour les demandeurs d'emploi et les personnes en réorientation : avoir un projet personnel et professionnel réfléchi, motivé et en cohérence avec les objectifs et contenus du CNIA.

Modalités d'accès à la formation

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- d'un questionnaire de positionnement ;





- d'un entretien individuel de 30 à 35 minutes permettant de vérifier la pertinence de la formation au regard du parcours expérientiel, des qualifications, du projet personnel et professionnel et de la motivation du candidat. Cet entretien est réalisé en présentiel ou en visioconférence.

Après réalisation des entretiens individuels, une visio-réunion de 1 heure 30 est organisée. Animée par le coordinateur de formation, elle permet un premier contact collectif, de présenter le projet pédagogique et d'échanger sur les modalités d'organisation de la formation, dans l'objectif global d'anticiper et faciliter l'entrée effective en formation.

Objectifs pédagogiques et contenus de formation

Arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré [ici](#).

L'intervenant en autisme :

- Participe à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de T.S.A.
- Communique avec la personne atteinte de T.S.A. et optimiser sa propre communication.
- Prend en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de T.S.A.
- Optimise les interactions sociales de la personne atteinte de T.S.A.
- Prévient et gère les comportements-problèmes de la personne atteinte de T.S.A.
- Elabore et met en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de T.S.A.
- Est en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de T.S.A.
- Met en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de T.S.A.
- Actualise ses connaissances relatives aux T.S.A.

Le contenu de la formation est :

CNIA 1	CNIA 2
<ul style="list-style-type: none"> • État des connaissances (17 heures 30) • Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (21 heures) • Communication (21 heures) • Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (31 heures 30) • Anticipation et gestion des comportements-problèmes (14 heures) • Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies (21 heures) • Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (14 heures) • Module d'Accompagnement Méthodologique et épreuve orale de certification (11 heures) 	<ul style="list-style-type: none"> • État des connaissances (17 heures 30) • Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (24 heures 30) • Communication (24 heures 30) • Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (35 heures) • Anticipation et gestion des comportements-problèmes (17 heures 30) • Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies (21 heures) • Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (21 heures) • Evaluation du fonctionnement global de la personne (14 heures) • Module d'Accompagnement Méthodologique et épreuve orale de certification (11 heures)

Pour les personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, sur leur demande, une rencontre est organisée avec le référent handicap afin d'étudier les éventuels besoins d'adaptation du parcours formatif et les dispositifs d'aide et partenaires pouvant être mobilisés.





Dispenses de formation

Pas d'allègement ou dispense quel que soit le profil d'expérience ou de diplomation (3.1 de l'Arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré).

Durée et calendrier

Formation au CNIA 1^{er} degré :

151 heures d'enseignement théorique épreuve de certification comprise et 140 heures de stage pratique à réaliser au sein d'une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA.

Formation au CNIA 2nd degré :

186 heures d'enseignement théorique épreuve de certification comprise et 140 heures de stage pratique à réaliser au sein d'une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA.

Les journées de formations se réalisent majoritairement en présentiel et sont planifiées par regroupement de 2 à 3 jours toutes les 2 à 3 semaines, hors vacances scolaires de la zones A. Sauf cas particuliers, les horaires sont de 08 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

La formation est planifiée entre le mardi 05 novembre 2024 et le vendredi 27 juin 2025, certification comprise, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Regroupements au Ce.F

Mardi 05, Mercredi 06, Mardi 26 et Mercredi 27 novembre 2024,
Mardi 10, Mercredi 11 et Jeudi 12 décembre 2024,
Mardi 14, Mercredi 15 et Jeudi 16 janvier 2025,
Mardi 04, Mercredi 05 et Jeudi 06 février 2025,
Mardi 11, Mercredi 12 et Jeudi 13 mars 2025,
Mardi 01, Mercredi 02 et Jeudi 3 avril 2025,
Mardi 06, Mercredi 07 mai (uniquement CNIA 2), Mardi 20 et Mercredi 21 mai 2025,
Mardi 03, Mercredi 04 et Jeudi 05 (uniquement CNIA 2), Mardi 10 et Mercredi 11 juin 2025,
Vendredi 20 juin 2025, épreuve de certification.

Stage pratique en structure d'accueil de personnes atteintes de TSA

Le lieu de stage et le calendrier sont soumis à validation du Ce.F. La planification des 140 heures de stage est à convenir entre le candidat et le terrain de stage sur les semaines suivantes :

Du Lundi 24 au Vendredi 28 mars 2025,
Du Lundi 07 au Vendredi 11 avril 2025, du Lundi 14 au Vendredi 18 avril 2025, du Mardi 22 au Vendredi 25 avril 2025 et du Lundi 28 au Mercredi 30 avril 2025,
Du Lundi 12 au Vendredi 16 mai 2025.

Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'être modifié. L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours calendaires avant la date prévue de début de l'action.

Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent ou co-animent les séquences de formation : psychiatre, psychologue, éducateur spécialisé, orthophoniste, professionnels de structures accompagnant des personnes atteintes de T.S.A., usagers experts et proches aidants, ...





Méthodes et outils mobilisés

Formation en présentiel.

Pédagogie participative et interactive qui alterne apports théoriques et méthodologiques, réflexion collective, débats, et analyse des situations et expérience professionnelles apportées par les participants.

Méthodes pédagogiques affirmative, interrogative, démonstrative et applicative.

Validation et évaluation

Pour pouvoir être présenté(e) à la certification finale, le(la) candidat(e) doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique. Sous condition de réussite à l'épreuve de certification, le Certificat National d'Intervention en Autisme 1^{er} ou 2nd degré est délivré par le Ce.F, organisme habilité, au nom de l'État.

Le taux de validation totale sur les 3 dernières promotions est de 89,5 %.

Le taux de satisfaction des participants à l'issue de la formation est de 100 % (promotion Bergerac 2023)

Suites de parcours et débouchés

L'intervenant en autisme exerce dans des établissements et services privés ou public des secteurs sanitaire, social et médico-social qui accueillent, accompagnent et prennent en soins des enfants ou adultes atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Le taux d'insertion professionnelle global est de 100 % (enquête Ce.F auprès des 2 dernières promotions).

Le taux d'insertion professionnelle dans l'emploi à 3 mois est de 100 % (enquête Ce.F auprès des 2 dernières promotions).

Coût de la formation

<i>Organisme non assujetti à la TVA</i>	CNIA 1	CNIA 2
Frais de dossier	50 €uros	50 €uros
Frais pédagogiques	2378,25 €uros	2929,50 €uros
Coût total	2428,25 €uros	2979,50 €uros

Les possibilités de financement varient selon le statut du candidat : plan de développement des compétences de l'établissement, aide individuelle de formation (A.I.F.) du Conseil Régional, aide au financement de la VAE de France Travail, aide individualisée de l'AGEFIPH, autofinancement partiel ou total.

À noter : La formation au CNIA 1^{er} ou 2nd degré peut être financée avec votre Compte Personnel Formation (CPF)



Selon votre statut et le type de financement envisagé, il est recommandé de vous rapprocher de votre employeur ou de l'OPCO de l'établissement, de votre conseiller France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi pour avoir toutes les précisions nécessaires.





Documents et pièces à fournir pour l'inscription

Pour tous les candidats

- 1 photo d'identité récente,
- 2 timbres postaux autocollants au tarif en vigueur (20 gr),
- la photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité,
- la photocopie des diplômes possédés
- le curriculum vitæ détaillé et à jour,
- un virement de 50 €uros de frais de dossier (informations RIB en fin de page)

Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi

- Le compte-rendu du terrain d'accueil concernant la période de découverte du métier (type PMSMP) ou d'une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum correspondant à l'emploi visé.

Pour un financement par (ou incluant) une Aide Individuelle de Formation

- un justificatif (mail ou courrier) de votre conseiller(ère) France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi confirmant le financement de la formation.

Pour un financement incluant une aide financière de l'AGEFIPH

- la copie du courrier indiquant l'attribution d'une aide.

Pour un autofinancement partiel ou total

- un virement du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée.

À noter pour tout autofinancement, total ou partiel, un échéancier de paiement peut être proposé sous condition d'en faire la demande par courrier à l'attention de la Responsable Administratif et Financier.

Pour un financement par l'employeur

- le courrier de l'employeur confirmant la prise en charge.

L'inscription est effective uniquement lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies et le virement des frais de dossier effectué.

Contacts

Maroi AZMIRRA, Assistante de formation, 06.26.29.05.55., maroi.azmirra@johnbost.fr

Julien FEYTOUT, Coordinateur de formation, 06.46.76.66.52., julien.feytout@johnbost.fr

Référent handicap cef.referenthandicap@johnbost.fr

Informations RIB du Ce.F

Merci de mentionner dans le libellé du virement le nom et le prénom du candidat et la formation envisagée.

Merci d'adresser la preuve du virement par mail à maroi.azmirra@johnbost.fr

Les frais de dossier ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement

Titulaire du compte	Code banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	IBAN	Code BIC
Fondation John Bost CEF 28 boulevard Albert Claveille 24112 BERGERAC CEDEX	12406	00077	00502650908	87	FR76 1240 6000 7700 5026 5090 887	AGRIFRPP824

